

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2025/09/53

Date de convocation
4 septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq
le **LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025** à 18 Heures 00
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
9 septembre 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 17

Votants : 19

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET

Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ -
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA -
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -
Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -
Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Guy BRAS qui donne procuration à Alain CAYET

Monsieur Stéphane FOURNIER qui donne procuration à Anne-Caroline RATAJCZAK

Madame Sophie LOPEZ

Madame Chantal DECOCQ

Monsieur Philippe LEFEBVRE

Madame Audrey TISON

Monsieur Jean-Claude NOEL

Monsieur Hubert CHIVET

Madame Sandrine SERGEANT

AU

Secrétaire de séance :

Monsieur Fouad AJARRAY

Objet : Vente d'un bien immobilier de la commune 16 rue Raoul Briquet

Monsieur le Maire expose :

La Commune de Saint Nicolas est propriétaire d'un immeuble situé 16 rue Raoul Briquet de 100m² habitable, sur la parcelle section AH369p de 265m² actuellement affecté à usage d'habitation.

Pour des raisons de commodité, la cession de ce bien a été envisagée.

Une proposition d'achat a été formulée par Madame Deglave et Monsieur Hurtrel, domiciliés à Saint Nicolas lez Arras pour l'acquisition de la maison sise 16 rue Raoul Briquet au prix annoncé de 180 000€ net vendeur (hors frais de notaire).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété Publique,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 18 mars 2025,

Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20250915-20250953-DE
Date de télétransmission : 22/09/2025
Date de réception préfecture : 22/09/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Confirmer la vente au profit de Madame Deglave et Monsieur Hurtrel ou toute autre personne physique ou morale qui viendrait à leur être substituée, pour un prix de 180.000€,
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la régularisation de l'acte de vente qui sera établi par Maître Philippe ROUACH, notaire à Arras.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 16 septembre 2025
Le Maire,
Alain CAYET.

